



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Champsaur Valgaudemar

ENTRE

La communauté de communes du Champsaur Valgaudemar

Représenté par M. Fabrice Borel Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 16 décembre 2021

Ci-après désigné par CCCV,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Mme Martine CLAVEL, Préfète des Hautes Alpes

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

En présence de :

Le Conseil départemental des Hautes-Alpes représenté par son Président, Jean-Marie BERNARD

La Banque des territoires représentée par son Directeur régional PACA, Alexis ROUQUE

La Chambre de commerce et d'industrie, représentée par son Président, Frédéric CAVALLINO

La Chambre d'Agriculture, représentée par son Président, Eric LIONS

La Chambre des métiers et de l'artisanat de la région PACA, représentée par son Président, Yannick MAZETTE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

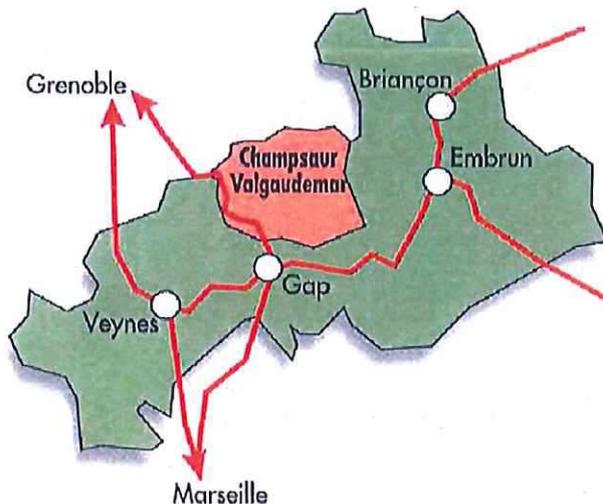
La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE du Champsaur Valgaudemar définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Champsaur Valgaudemar autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours



Le territoire Champsaur a souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation et a signé en ce sens un protocole d'engagement avec Mme la préfète des Hautes Alpes le 6 juillet 2021.

C'est au cœur du massif des Alpes, en Région Provence-Alpes- Côte d'Azur, dans le Département des Hautes-Alpes que se situe le territoire Champsaur Valgaudemar, il appartient également au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire Gapençaise. Il est situé en grande partie dans la zone d'adhésion du Parc national des Ecrins

L'échelon administratif et politique a évolué ses dernières années, les trois cantons préexistants d'Orcières, Saint-Firmin et Saint-Bonnet-en-Champsaur, ont été fusionnés en 2014 en un canton Saint-Bonnet-en-Champsaur correspondant au périmètre de la Communauté de Communes. La fusion des Communautés de Communes en 2017, a rassemblé les trois Communautés de Communes (Champsaur, Valgaudemar et Haut-Champsaur) pour former un seul périmètre administratif (canton, EPCI).

Sur 766.7 km² de superficie totale, le territoire Champsaur Valgaudemar compte 11 544 habitants¹ soit 8% de la population totale du département. Il regroupe 25 Communes : Ancelle, Aubessagne, Aspres lès-Corps, Buissard, Chabottes, Champoléon, La Chapelle-en-Valgaudemar, La Fare-en-Champsaur, Forest-Saint-Julien, Le Glaizil, Laye, La Motte-en-Champsaur, Le Noyer, Orcières, Poligny, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Firmin, Saint-Jacques-en-Valgaudemar, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Julien-en-Champsaur, Saint-Laurent-du-Cros, Saint-Léger-les-Mélèzes, Saint-Maurice-en-Valgaudemar, Saint-Michel-de-Chaillol, Villar-Loubière.

Si l'ensemble du territoire gapençais est fortement polarisé par Gap, il existe différents pôles d'équilibre comme Saint-Bonnet-en-Champsaur. Ainsi le territoire Champsaur Valgaudemar est un bassin de vie autour du centre bourg de Saint-Bonnet-en-Champsaur. Il est organisé selon des dynamiques amont – aval d'une vallée de montagne. Il représente 12% de la population de l'aire gapençaise et 10% des emplois. Ce territoire est étendu à vocation agricole et touristique. C'est le 2^{ème} employeur de l'aire gapençaise. L'économie repose sur la capacité à capter des revenus extérieurs notamment via le tourisme.

Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d'ores et déjà en appui de l'action publique locale :

¹ En population totale (population municipale et population comptée à part), source : Insee, Recensement de la population 2018.

- Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) est porté à l'échelle départementale et n'a pas transformé en PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux). La coordination de ce contrat avec les territoires partenaires se fait par la Communauté de Communes. La région Sud envisage une nouvelle contractualisation dont les contours seront présentés aux territoires en janvier 2022.
 - Le Contrat d'avenir 2021-2027 est coordonné à l'échelle du Département (par le Conseil Départemental) en partenariat avec l'Etat et la Région. La Communauté de Communes a identifié, en février 2021, une liste de projets prévisionnels pour lesquels elle est en attente d'une réponse de l'Etat et de la Région :
 - Création d'une voie douce en Champsaur Valgaudemar - Phase 2 : Plan d'eau du Champsaur
 - Base de loisir d'Orcières. Travaux
 - Requalification de l'offre touristique et valorisation de la base de loisir du Plan d'eau du Champsaur. Travaux
 - Requalification du Site du Gioberney. Travaux à la suite de l'étude de programmation engagée.
 - Requalification du Gymnase intercommunal. Travaux à la suite de l'étude de programmation en cours.
 - Agrandissement d'une déchetterie intercommunale. Travaux
 - Requalification et agrandissement des ZAE intercommunales. Etudes et Travaux
 - Le territoire gapençais a pu bénéficier d'un programme LEADER depuis de nombreuses années et la programmation 2014-2020 reprend des axes stratégiques en concordance étroite avec le territoire du Champsaur Valgaudemar à savoir :

4 axes stratégiques d'intervention :

 - Être un territoire attractif et visible
 - Être un territoire équilibré et d'accueil
 - Être un territoire valorisant ses potentiels
 - Être un territoire « résilient » anticipant les chocs économiques, sociaux, climatiques
 - Le territoire du Champsaur Valgaudemar a bénéficié également du programme Espaces Valléens (2015-2020), et est candidat pour ce programme sur 2021-2026.
- La nouvelle candidature « Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable du territoire, dans laquelle le tourisme est leader. » repose sur deux grands principes :
- Veiller à la mixité des publics visés (visiteurs et habitants).
 - Penser les projets pour une attractivité du territoire à l'année, sur les 4 saisons.
- La stratégie de ce programme est déclinée en axes stratégiques :
- Axe 1 : Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique et l'adaptation de leur activité.
 - Axe 2 : Valoriser l'identité du Champsaur Valgaudemar : une vallée préservée, vivante et habitée.
 - Axe 3 : Initier les jeunes à la connaissance et à la préservation de la montagne.
 - Axe 4 : La mobilité interne au territoire comme lien entre les espaces (stations/vallée)
- Deux Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été retenus en 2021 et concernent le Champsaur Valgaudemar, l'un à l'échelle de la CCCV, l'autre PAT concerne l'échelle du département des Hautes-Alpes.
 - La Commune de Saint Bonnet-en-Champsaur associée à la CCCV est également retenue au titre du programme Petites Villes de Demain.

Article 2 – Ambition du territoire Champsaur Valgaudemar

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. Elle est basée à la fois sur l'existant, dans la continuité

des démarches engagées ces dernières années (SCOT, Contrat de Ruralité, E

réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic de territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

- **Résumé du projet de territoire (rédaction en 1 page maximum) collaboratif et partagé :**

Le territoire Champsaur Valgaudemar dispose d'un Schéma de cohérence territoriale approuvé en 2013 à l'échelle de l'aire Gapençaise. Ce document a fait l'objet d'une évaluation présentée en 2019 qui a donné lieu à une mise en révision du schéma, rendue nécessaire par l'évolution des périmètres des intercommunalités et des communes. Cette révision aura également pour objectif de prendre en compte l'évolution du cadre législatif et réglementaires dans lequel s'inscrit le Scot, et notamment du SRADDET.

En appui de ce document et des politiques publiques de développement conduites à l'échelle du Champsaur Valgaudemar, le territoire établit une première approche stratégique qui sera complétée par le travail réalisé dans le cadre de l'accompagnement à l'ingénierie territoriale proposée par L'ANCT. Les enjeux pour le Champsaur Valgaudemar se déclinent autour de la recherche d'un équilibre permettant à la fois de poursuivre le développement de la vallée en permettant d'y travailler et résider, de continuer à tisser du lien entre les habitants et les générations, de maintenir le cadre de vie par l'offre de services (éducation, santé, culture, loisirs...) et la valorisation et préservation des ressources naturelles.

Promouvoir une organisation équilibrée du territoire et de son développement

Le Champsaur Valgaudemar est un territoire qui fonctionne en bassin de vie autonome qui s'organise autour de la commune de Saint-Bonnet identifiée comme centre secondaire de premier niveau. Cette organisation est confortée par la commune limitrophe de La Fare et les 4 bourgs relais que sont : St Firmin, Aubessagne, Chabottes et St Jean St Nicolas. Le territoire est aussi desservi par des centres touristiques que sont les stations de ski d'Orcières-Merlette, St Léger les mélèzes, Ancelle, St Michel de Chaillol et Laye.

Sur la période récente, la croissance démographique s'est poursuivie mais avec un ralentissement. L'excédent migratoire est le moteur de la croissance démographique du territoire. Toutefois, l'évolution de la population reste assez soutenue dans les bourgs. Cette attractivité est essentiellement liée à la qualité du cadre de vie. Elle est également favorisée par la dynamique économique de la vallée à l'année. Toutefois, cette dynamique pourrait être fragilisée par le changement climatique en cours et les effets de ce dernier sur :

- Le produit neige
- La ressource en eau pour l'activité économique notamment agricole
- Les coûts de l'énergie et la mobilité

La population est vieillissante, et le territoire doit rester attractif pour les jeunes actifs afin de préserver une dynamique socioéconomique équilibrée.

Le lien social est vecteur essentiel pour continuer à accueillir de nouveaux arrivants et maintenir les populations en place. La CCCV organise cette offre avec la France services multisites St Bonnet-St Firmin et St Jean St Nicolas mais également grâce à un tissu associatif très présent qui permettent d'offrir un centre social, des services à la personne, à l'enfance et petite enfance. Les associations sont aussi présentes dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs.

Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie et contribuer aux ambitions de vivre et travailler en Champsaur Valgaudemar.

L'économie du territoire Champsaur Valgaudemar est structurée autour de l'agriculture et du tourisme. Les activités agroalimentaires et tertiaires se sont développées au fil des ans. La qualité des productions locales et les savoirs faire des artisans locaux sont une des sources de ce développement.

L'enjeu pour le territoire est de conserver, transformer et créer des emplois pour que les personnes qui le souhaitent puissent vivre et travailler dans la vallée.

Le territoire doit trouver le juste équilibre entre développement des ZAE et la préservation des centres bourgs.

L'augmentation du coût des énergies, les prises de consciences environnementales sont le vecteur de nouvelles tendances de consommation et de modes de vie. Le Champsaur Valgaudemar pourrait ainsi être un territoire proposant une alternative aux modes de vie plus traditionnellement ancrés dans les espaces urbains. Aussi, il devient opportun de permettre l'installation, le développement et la création d'activités sur le territoire, de favoriser l'accès à un habitat de qualité en location ou en propriété, de proposer des solutions de mobilités ou d'espace de travail partagé, de maintenir et développer l'offre de services à la population.

Valoriser les ressources tout en les préservant

Riche de son cadre de vie et de son environnement préservé, le Champsaur Valgaudemar œuvre pour des projets plus vertueux et qui agissent pour la préservation de l'environnement et l'attractivité du territoire. Tout d'abord, le territoire doit poursuivre le travail engagé avec la CLEDA sur la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le contrat de rivière 2021-2027 a été signé le 18 novembre 2021. La CCCV a également engagé avec la CLEDA la mise en place opérationnelle de la gestion des risques dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Ensuite, la qualité du paysage est un atout de l'attractivité du territoire tant pour les touristes que pour les résidents permanents.

Enfin, le territoire doit transformer ces atouts en forces et développer la production d'énergies renouvelables en injection au réseau ou en autoconsommation. Cette énergie peut être produite à partir de l'équipement des toitures des bâtiments publics en photovoltaïques. Ces installations pouvant être en autoconsommation ou injection au réseau ou mixte. Le développement des chaufferies bois et de réseaux de chaleur. La maîtrise de la gestion et du traitement des déchets bio fermentescibles par la construction d'unités de méthanisation.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire en cours d'élaboration. Ces orientations stratégiques sont provisoires et pourront être précisées à la suite du travail d'ingénierie engagé.

Les orientations stratégiques sont :

- **Orientation 1 : la Cohésion sociale et territoriale**
 - Développer une organisation équilibrée du territoire
 - Développer l'attractivité culturelle (mise en place d'un schéma culturel de territoire) et sportive
 - Poursuivre et renforcer le maillage des services
 - Favoriser l'intégration et la cohésion des habitants
 - Prendre en compte la problématique de vieillissement.

- **Orientation 2 : le développement économique et l'emploi**
 - Favoriser un développement économique durable
 - Renforcer les compétences au service de l'emploi
 - Soutenir l'innovation locale
 - Soutenir les filières agricoles et renforcer les productions de qualité
 - Créer les conditions d'une destination de tourisme durable
 - Valoriser le potentiel touristique

- **Orientation 3 : la transition écologique**
 - S'adapter aux changements climatiques
 - Préserver les ressources naturelles
 - Soutenir les performances énergétiques des bâtiments
 - Développer les productions d'Énergies renouvelables.

Les orientations stratégiques feront l'objet de fiches descriptives.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les priorités d'actions retenues dans le CRTE sont les suivantes :

Action n°1 : Promouvoir une organisation équilibrée du territoire et de son développement, en y intégrant une dimension artistique et culturelle.

Indicateurs de population INSEE, nb de résidence artistiques et d'actions de médiation.

Action n° 2 : Conforter l'ensemble des moteurs de l'économie et contribuer aux ambitions de vivre et travailler en Champsaur Valgaudemar.

Indicateurs : taux d'installation des entreprises artisanales, commerciales et agricole sur le territoire, augmentation des taux d'occupation des hébergements, taxe de séjours.

Action n° 3 : Valoriser les ressources tout en les préservant

Indicateur : production d'énergies renouvelables, suivi qualité de l'eau.

Les projets structurants du territoire pour conduire sa transformation à moyen et long terme sont les suivants :

Projet 1 : Création d'une voie douce en Champsaur Valgaudemar - Phase 2 : Plan d'eau du Champsaur Base de loisir d'Orcières. Travaux

Projet 2 : Requalification de l'offre touristique et valorisation de la base de loisir du Plan d'eau du Champsaur. Travaux

Projet 3 : Requalification du Site du Gioberney. Travaux à la suite de l'étude de programmation engagée.

Projet 4 : Requalification du Gymnase intercommunal. Travaux à la suite de l'étude de programmation encours.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Un certain nombre de dispositifs et de programmes viennent d'ores et déjà en appui de l'action publique locale :

- Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) est porté à l'échelle du Pays Gapençais qui ne s'est pas transformé en PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux). La coordination de ce contrat avec les territoires partenaires se fait par la Communauté de Communes. La région Sud envisage une nouvelle contractualisation dont les contours seront présentés aux territoires en janvier 2022.
- Le Contrat d'avenir 2021-2027 est coordonné à l'échelle du Département (par le Conseil Départemental) en partenariat avec l'Etat et la Région. La Communauté de Communes a identifié, en février 2021, une liste de projets prévisionnels pour lesquels elle est en attente d'une réponse de l'Etat et de la Région :
 - Création d'une voie douce en Champsaur Valgaudemar - Phase 2 : Plan d'eau du Champsaur
 - Base de loisir d'Orcières. Travaux
 - Requalification de l'offre touristique et valorisation de la base de loisir du Plan d'eau du Champsaur. Travaux
 - Requalification du Site du Gioberney. Travaux à la suite de l'étude de programmation engagée.

- Requalification du Gymnase intercommunal. Travaux à la suite de l'étude de programmation encours.
 - Agrandissement d'une déchetterie intercommunale. Travaux
 - Requalification et agrandissement des ZAE intercommunales. Etudes et Travaux
- Le territoire gapençais a pu bénéficier d'un programme LEADER depuis de nombreuses années et la programmation 2014-2020 reprend des axes stratégiques en concordance étroite avec le territoire du Champsaur Valgaudemar à savoir :
4 axes stratégiques d'intervention :
 - Être un territoire attractif et visible
 - Être un territoire équilibré et d'accueil
 - Être un territoire valorisant ses potentiels
 - Être un territoire « résilient » anticipant les chocs économiques, sociaux, climatiques
- Le territoire du Champsaur Valgaudemar a bénéficié également du programme Espaces Valléens (2015-2020), et est candidat pour ce programme sur 2021-2026.
La nouvelle candidature « Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement durable du territoire, dans laquelle le tourisme est leader. » repose sur deux grands principes :
 - Veiller à la mixité des publics visés (visiteurs et habitants).
 - Penser les projets pour une attractivité du territoire à l'année, sur les 4 saisons.La stratégie de ce programme est déclinée en axes stratégiques :
 - Axe 1 : Accompagner les acteurs économiques dans la transition écologique et l'adaptation de leur activité.
 - Axe 2 : Valoriser l'identité du Champsaur Valgaudemar : une vallée préservée, vivante et habitée.
 - Axe 3 : Initier les jeunes à la connaissance et à la préservation de la montagne.
 - Axe 4 : La mobilité interne au territoire comme lien entre les espaces (stations/vallée)
- Deux Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été retenus en 2021 et concernent le Champsaur Valgaudemar, l'un à l'échelle de la CCCV, l'autre PAT concerne l'échelle du département des Hautes-Alpes.
 - La Commune de Saint Bonnet-en-Champsaur associée à la CCCV est également retenue au titre du programme Petites Villes de Demain.
 - Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF

Sont également intégrés au CRTE les contrats de l'Etat transversaux des ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales

4.2. Actions validées

Les actions validées sont inscrites dans le tableau récapitulatif en annexe 1.

Les actions sont dites « validées » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis, et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer dans un délai raisonnable.

Les actions inscrites dans le CRTE permettent de réaliser à terme le projet de territoire. Elles devront avoir, dans la mesure du possible, un impact positif sur l'environnement afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie nationale bas-carbone et biodiversité notamment). Les projets inscrits portent également une plus-value sociale, économique, culturelle et/ou environnementale forte pour les habitants, les entreprises et les associations du territoire.

Les actions seront détaillées en fiches actions qui préciseront :

- La maîtrise d'ouvrage et la désignation du pilote pour son élaboration ;
- La description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus ;
- L'animation et les partenaires prévus ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle ;
- Les moyens mobilisés (humains, matériels, financiers, techniques) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, l'évaluation ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions validées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans le contrat, en annexe 1. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 6. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5- Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Champsaur Valgaudemar assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une personne responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail d'élaboration et de mise en œuvre du contrat en associant l'ensemble de ses partenaires (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, entreprises, associations...), afin d'initier et de catalyser une dynamique en faveur du projet de territoire. Le territoire s'engage à partager auprès des partenaires les orientations et actions découlant de son projet de territoire, réalisé en concertation avec eux.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de

projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'est engagé, au travers de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) afin de fournir au territoire un accompagnement pour la réalisation de leur projet de territoire dans le cadre du CRTE. Cet accompagnement a pris la forme d'une intervention de deux bureaux d'études spécialisés (diagnostic de territoire – concertation citoyenne) issus du marché d'ingénierie à bons de commande de l'ANCT et financés à 100 % par l'État.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

5.4 Autres acteurs institutionnels

5.4.1 Le Conseil départemental

Le Département des Hautes-Alpes est un partenaire historique des communes et de leurs groupements dans l'accompagnement financier des projets d'investissement nécessaire au développement et à l'attractivité du territoire.

C'est autour de cette politique, confortée par la loi NOTRe dans le domaine de la solidarité territoriale, que le Département a défini son cadre d'intervention au bénéfice des tiers, qui permet notamment de veiller à la cohérence de l'action départementale sur le territoire haut-alpin.

Dans un objectif d'efficience et de valorisation des politiques départementales, le dispositif d'aides aux communes et EPCI s'articule pour l'essentiel autour de 6 enveloppes thématiques :

- a- l'adduction en eau potable dans un objectif de sécurisation et d'économie de la ressource ;
- b- l'assainissement qui présente un enjeu essentiel pour la préservation du milieu et dans un objectif d'amélioration des systèmes d'assainissement ;
- c- la cohésion sociale avec le soutien aux services publics à vocations sociales et culturelles destinés aux populations résidentes ;

d- l'Énergie – Climat axée sur les travaux de réhabilitation thermique des bâtiments publics, de construction neuve en intervenant sur le surcoût lié à l'obtention (Certificat de Performance de Consommation) ou BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens), et/ou l'utilisation de matériaux locaux, sur le développement des énergies renouvelables, y compris le soutien à la filière bois ou encore sur la maîtrise de l'énergie ;

e- la prévention des risques naturels visant à limiter la vulnérabilité des collectivités face aux risques naturels majeurs ;

f- l'attractivité territoriale qui comprend les équipements touristiques, culturels, sportifs et patrimoniaux, avec un axe prépondérant de valorisation structurante des territoires, ainsi que le développement des sports de nature et la valorisation des espaces naturels.

Au regard de ces éléments, le Département s'associe à la démarche contractuelle CRTE par la signature de ce contrat qui traduit sa volonté d'étudier le cofinancement des actions inscrites dans le CRTE qui entrent dans le champ des politiques départementales et sont éligibles aux dotations et crédits disponibles.

5.4.2 La Chambre de commerce et d'industrie

Liste des actions pour laquelle la CCI des Hautes-Alpes est compétente et est en mesure de contribuer auprès des intercommunalités dans le cadre des CRTE :

- Réalisation d'études-action sur le tissu économique du territoire
- Organisation de consultations auprès des entreprises sur les projets de la collectivité
- Animation des entreprises et des commerces du territoire (par exemple mobilisation des commerçants autour des plateformes locales e-commerce ou des logiques de circuits-courts)
- Mise en réseau d'entreprises (réseaux, clubs, clusters, filières, chaînes de valeur) et intermédiation de projets collectifs (mutualisations d'investissements, de formations, marque employeur, marketing territorial...).
- Développement de liens entre les entreprises et les autres acteurs du territoire (collectivités, établissements de formation, laboratoire de recherche, centres technologiques...);
- Accompagnement des entreprises locales pour les aider à mieux piloter leur activité en jouant sur les différents leviers de développement : Création/Transmission, Compétitivité, Financement, Compétences RH, Développement commercial, International, Numérique, Développement durable, Sortie de crise
- Accompagnement des commerçants et artisans dans leur transformation numérique et leur transition écologique
- Aide à l'implantation des entreprises sur le territoire
- Création de formations professionnelles sur-mesure, au plus près des besoins des bassins d'emploi, pour répondre aux besoins des territoires

5.4.3 La Chambre d'agriculture

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes est un établissement public, au service des agriculteurs et des collectivités, investi d'une double mission :

- **une mission institutionnelle** : pour représenter et défendre les intérêts des agriculteurs des Hautes-Alpes,

- **une mission économique** : pour informer, conseiller, former et accompagner au mieux chaque agriculteur et les structures collectives agricoles dans la mise en œuvre de leur projet ; ainsi que les collectivités locales, dans la définition et la mise en œuvre de leur politique agricole territoriale.

Elle se positionne comme l'entité capable de rassembler les acteurs du monde agricole, les collectivités locales et partenaires institutionnels, pour faire émerger des projets économiques agricoles et porter les ambitions des filières dans les instances locales de décisions.

L'adaptation de l'agriculture locale au changement climatique, le développement l'économie circulaire locale sont des exemples de sujets sur lesquels la Chambre d'Agriculture est mobilisée et pour lesquelles elle s'engage aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leurs projets de transition écologique.

5.4.4 La chambre des métiers et artisanat région PACA

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA intervient pour :

- défendre les intérêts généraux des artisans
- promouvoir le développement des entreprises artisanales
- accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

Elle travaille en étroite concertation avec les organisations professionnelles de l'artisanat.

Elle accompagne les projets de développement de l'entreprise artisanale (conseil en gestion de la qualité et organisation, appui technique à la modernisation, à la mise aux normes et à l'investissement, actions qualités et environnement, montage de projets de développement local).

La Délégation des Hautes-Alpes de la CMAR PACA peut aussi accompagner les collectivités signataires du CRTE pour l'information et la sensibilisation individuelle des structures engagées dans la démarche environnementale (Organisations professionnelles, chefs d'entreprises...), mobiliser les acteurs professionnels de la filière bâtiment, les faire monter en compétence, sensibiliser auprès du petit tertiaire privé... et peut mettre à disposition des collaborateurs experts en ce domaine.

5.4.5 L'Agence de l'eau

L'agence de l'eau, établissement public du ministère de l'écologie, collecte les redevances sur l'eau payées par l'ensemble des usagers, selon le principe préleveur-payeur et pollueur-payeur, et redistribue cet argent pour aider les collectivités, industriels et agriculteurs pour la réalisation de projets contribuant à l'atteinte du bon état des eaux, des milieux aquatiques et des milieux associés (zones humides, nappes souterraines...), en application de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE). Les critères d'attribution des aides sont arrêtés dans un programme d'intervention d'une durée de 6 ans (11ème programme actuel, 2019-2024) et les actions à mener pour l'atteinte de ce bon état sont notamment celles listées dans le programme de mesure du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée, dont la nouvelle version devrait être approuvée en mars 2022 pour 6 ans. Il peut s'agir d'études et de travaux ayant pour objet la réhabilitation de cours d'eau (élargissement du lit), la suppression d'obstacles à la continuité, la réhabilitation de zones humides, la désimperméabilisation de surfaces pour infiltrer les eaux de pluie à la parcelle, d'économies d'eau... Par ailleurs, l'agence, dans un souci de solidarité entre les territoires urbains

et ruraux, continue à aider particulièrement les territoires situés en « zone de revitalisation rurale » pour remettre à niveau leurs équipements en matière d'eau potable et d'assainissement (réseaux, construction ou réhabilitation de stations d'épuration) et mettent en place les conditions d'une bonne gestion de leur patrimoine (schémas directeurs, sectorisation, télégestion...). Dans cet optique, l'agence accompagne notamment les études de préfiguration du transfert de compétences en matière d'eau potable et d'assainissement vers les EPCI, afin de mettre en place des services robustes techniquement et financièrement pour assurer cette bonne gestion patrimoniale. Les aides en ZRR sont attribuées prioritairement à travers des contrats

5.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.6. Maquette financière

La maquette financière des projets 2021 et 2022 est présentée en annexe.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et le président de la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires Champsaur Valgaudemar, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientation (adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le rôle de la conférence des maires du Champsaur Valgaudemar

Chaque année, la Conférence des maires du Champsaur Valgaudemar sera réunie afin que lui soit présentée pour débat l'actualisation annuelle du CRTE et son avis sera soumis au comité de pilotage.

6.3. Le comité technique

Le comité technique est présidé par les représentants des *communes de la communauté de communes* territoire de la Champsaur Valgaudemar. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- Des Services de l'Etat,
- La CCCV au travers des responsables de service :
 - o Du responsable du service technique et environnement
 - o Du responsable du développement économique
 - o Du chef de projet petite ville de demain
- De tout autre service, établissement ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur une thématique particulière.

Il se réunira au moins deux fois par an :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Un groupe de travail sera organisé par les services de l'État pour déterminer le CRTE par département.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le CRTE est signé pour la durée du mandat local en cours. Les partenaires poursuivront l'accompagnement des actions validées et non terminées au terme du contrat.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Marseille.

Signé à **CAP** le **27 DEC. 2021**

La Préfète des Hautes-Alpes



Martine CLAVEL

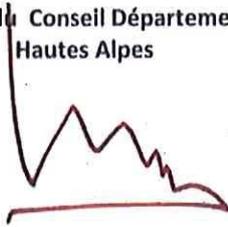
**Le Président de la communauté de communes
Champsaur Valgaudemar**



Fabrice BOREL

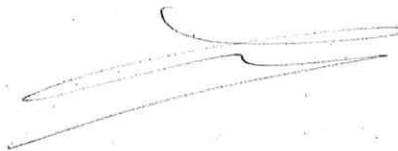
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Siège
5 rue des Lagerons
ST BONNET
05500
CHAMPSAUR VALGAUDEMAR

**Le Président du Conseil Départemental des
Hautes Alpes**



Jean-Marie BERNARD

**L'ANCT représentée par sa déléguée
territoriale dans les Hautes-Alpes**



Martine CLAVEL

**L'ANAH représentée par sa déléguée
territoriale dans les Hautes-Alpes**



Martine CLAVEL

**Le Directeur Régional PACA
de la Banque des Territoires**



Alexis ROUQUE

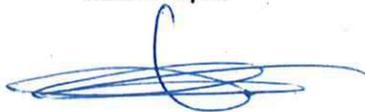
**Le Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie des Hautes-Alpes**



Frédéric CAVALLINO

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

**Le Président de la Chambre d'Agriculture des
Hautes-Alpes**



Eric LIONS

**Le Président de la Chambre des métiers
et de l'artisanat de la région PACA**



Yannick MAZETTE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Maquette financière

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 005-200068096-20211216-D2021_141-DE

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Regu en préfecture le 17/12/2021
Économique 2021 - 2022
Affiché le

Contrat de Relance et de Transition
Projets sur le territoire du Champsaur Valgaudain

ID : 005-200068096-20211216-D2021_141-DE

ANNEXE I- Projets de relance de l'activité 2021-2022

Orientation stratégique	Thématiques	Maitrise d'ouvrage	Projet	Enveloppe financière (euros)	Début des travaux (année de démarrage)	Financement local (en euros)	Financement régional (en euros)	Financement départemental (en euros)	Observations
Année 2021									
Cohésion sociale	Construction Bâtiments Publics	BUSISSAO	Construction d'un site multi-accueil (117 places) et réserves d'eau	609 910,00 €	2021/2022				
Cohésion sociale	Construction Bâtiments Publics	CC Champsaur Valgaudain	Extension de centre de secours de St Jean St Yved		2021	377 000,00			
Cohésion sociale	Extension de centres sociaux	CC Champsaur Valgaudain	Travaux de travaux		2021	39 000,00			
Cohésion sociale	Aménagement village	CHABOTTES	Aménagement de la place de l'église de Chabottes le Village - FAUCON 2		2021	315 500,00			
Cohésion sociale	Financer la cohésion sociale	FOREST ST-JURJUT	CRÉATION DE LIEUX DE VIE ET D'ÉCHANGES	25 000,00 €	2021	15 972,16			
Cohésion sociale	Voies	LA CHAPELLE	Achat d'un véhicule technique	20 000,00 €	2021				
Cohésion sociale	Construction Bâtiments Publics	ORCHAIS	Construction d'un garage pour les véhicules techniques		2021	250 000,00			
Cohésion sociale	Financer la cohésion sociale	SAINTE BONNET EN CHAMPSAUR	RENOUVELLEMENT DU STADE DE FOOTBALL DU ROUPE EN REVEILLEMENT SPORTIF	974 000,00 €	2021	243 500,00	200 000,00	162 310,00	
Cohésion sociale	Financer la cohésion sociale	SAINTE BONNET EN CHAMPSAUR	TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU STADE DE LA PÉDAGOGIE DE SAINTE-BONNET ET TRAVAIL D'AMÉNAGEMENT	1 237 856,00 €	2021	359 531,00	191 618,00	123 716,00	
Cohésion sociale	Aménagement village	ST-JEAN-ST-NICOLAS	Création de bureaux de village		2021	31 265,70			
Développement économique	Appui à l'artisanat	LA CHAPELLE	Création d'un atelier artisanal	50 000,00 €	2021	plus de 1000 €			
Développement économique	Appui à l'artisanat	LA CHAPELLE	Renouvellement de 3 Cabanes artisanales	150 000,00 €	2021				
Développement économique	Forêt publique	LA CHAPELLE	Forêt publique d'été de la Chapelle	71 000,00 €	2021				
Développement économique	Attractivité touristique	LAVE	CRÉATION D'UN ESPACE DE LOGEMENTS DES ACTIVITÉS D'ÉTÉ		2021	34 000,00			
Développement économique	Attractivité touristique	SAINTE-MICHEL-DE-CHAMON	PROJET D'ACQUISITION DU CHATEAU DE VACANCES LE PALY	700 000,00 €	2021	160 000,00			
Développement économique	Attractivité touristique	SAINTE-MICHEL-DE-CHAMON	Édification piste de ski	250 222,00 €	2021				
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	AUBISSAUME	Aménagement de la rue de St Eville en Champsaur	218 401,00 €	2021/2022	131 300,00 €			
Transition écologique	Eau Assainissement	CHABOTTES	Amélioration de la distribution Eau Potable et Amélioration des réseaux Eau Usée - Eau Pluie		2021	28 016,00			
Transition écologique	Régies	CHAMPELON	Mise à disposition de la pompe à chaleur géothermique pour le garage public des Bœufs		2021	5 070,00			
Transition écologique	Régies	FOREST-ST-JURJUT	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STADE DE LA PÉDAGOGIE DE LA SIEP		2021	21 278,00			
Transition écologique	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Travaux de remplacement de la canalisation	57 300,00 €	2021				
Transition écologique	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Prévoir d'eau potable à l'école		2021				
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	LA CHAPELLE	Remplacement des Bâtiments des Bâtiments	23 000,00 €	2021	déjà en cours			
Transition écologique	Eau Assainissement	POUGNY	Rénovation des travaux de pose en conformité des regards	384 845,00 €	2021	55 465,50			
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	POUGNY	AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS DE L'ÉCOLE ET DE LA CANTINE	21 375,00 €	2021	6 391,00			
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	SAINTE-BONNET	Rénovation d'un logement communal	314 000,00 €	2021	31 200,00			
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	SAINTE-BONNET EN CHAMPSAUR	Travaux de rénovation d'un logement communal		2021	63 400,00			
Transition écologique	Travaux d'entretien	SAINTE-LEGER-LES-BAILLEVES	Rénovation d'entretien du bâtiment communal d'accueil et du bâtiment communal de 24 logements sociaux au Village de St-Jacques-St-Vincent	2 559 030,00 €	2021	274 119,00			
Transition écologique	Eau Assainissement	SAINTE-LEGER-LES-BAILLEVES	Sécurité de la conduite et installation des regards de la rue de la Fontaine, Alouettes et c.	535 912,00 €	2021	93 491,87			
Transition écologique	Eau Assainissement	ST-JACQUES EN VALGAUDAIN	Travaux de la mise à disposition en eau potable de St Jacques et Les Pains		2021	516,00			
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	ST-LAURENT DU CROS	Rénovation logement publique	22 337,00 €	2021				
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	ST-LAURENT DU CROS	Rénovation appartement communal	35 000,00 €	2021				
Transition écologique	Régies	ST-JEAN-ST-NICOLAS	Mise en place d'une voie de départ d'entretien et travaux de l'On Duv		2021	11 374,10			
Année 2022									
Orientation stratégique	Thématiques	Maitrise d'ouvrage	Projet	Enveloppe financière (euros)	Début des travaux (année de démarrage)	Financement local (en euros)	Financement régional (en euros)	Financement départemental (en euros)	Observations
Cohésion sociale	Aménagement village	ANCIELLE	Aménagement de village	3 200 000,00 €	2022				
Cohésion sociale		CCCV	Équipement public à l'usage des personnes handicapées	400 000,00 €	2022				
Cohésion sociale		CCCV	Financement de l'entretien	30 000,00 €	2022				
Cohésion sociale		CCCV	Aménagement de la rue de la Chapelle	30 000,00 €	2022				
Cohésion sociale	Construction Bâtiments Publics	FOREST ST-JURJUT	Home'24	700 000,00 €	2021-2023				
Cohésion sociale	Aménagement village	FOREST ST-JURJUT	Extension de l'actuel	50 000,00 €					
Cohésion sociale		LA CHAPELLE	Adossage		2022				
Cohésion sociale	Voies	LA CHAPELLE	Construction de la rue des Pains	31 219,00 €	2022				
Cohésion sociale	Voies	LE GLAUD	Rénovation de la rue de la Chapelle	56 312,00 €	2022				
Cohésion sociale	Aménagement village	POUGNY	Étude de programmation architecturale et urbaine	67 200,00 €	2022	16 000,00 €		17 000,00	
Cohésion sociale	Financer la cohésion sociale	SAINTE-BONNET	Création d'une voie (avenue de la République)	542 200,00 €	2022-2023	164 100,00 €		54 200,00 €	
Cohésion sociale	Écoles	ST-JEAN-ST-NICOLAS	Classement école de la Chapelle	45 000 €	2022				
Développement économique	Attractivité touristique	ANCIELLE	Équipement public de l'actuel et de la Chapelle	66 300,00 €	2022	33 100,00 €		19 100,00	
Développement économique	Attractivité touristique	ANCIELLE	Programme d'entretien	34 700,00 €	2022	13 100,00 €		11 600,00	
Développement économique		CCCV	"St-Jacques-St-Vincent"	310 000,00 €	2022				
Développement économique		CCCV	Rénovation de la rue de la Chapelle et de la rue de la Chapelle de la Chapelle	400 000,00 €	2022				

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le _____
 ID : 005-200068096-20211216-D021_141-DE

Développement économique		CCCV	Création d'une voie d'accès sur la Chapelle et Vignettes 2ème et 3ème rangée	2 031 700,00 €	2021			
Développement économique		CCCV	Régime de Gestion et Prévision Énergétique du Bâtiment	390 000,00 €	2021			
Développement économique	Ecole	ORLEANS	Ecole de préparation des élèves et familles de l'école de la Chapelle	70 000,00 €	2021			
Développement économique	Transports économiques	SAINTE MARIE	Rénovation de la route communale entre la Chapelle et la Chapelle	45 000,00 €	2021	9 000,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
Transitions écologiques	Rénovation bâtiments publics	ANCIENNE	Amélioration de l'isolation thermique des bâtiments	230 000,00 €	2021-2023	69 000,00 €		69 000,00 €
Transitions écologiques	Rénovation énergétique	ASPAS LES CORPS	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (école)	27 366,00 €	2021			
Transitions écologiques	Rénovation bâtiments publics	AUBESMAGNE	Travaux de rénovation énergétique de l'école de la Chapelle	600 000,00 €	2021			
Transitions écologiques		CCCV	Dépense de 600 000 € pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	600 000,00 €	2022			
Transitions écologiques	Rénovation énergétique	CHARENTAIS	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	400 000,00 €	2022			
Transitions écologiques	Rénovation bâtiments publics	LA CHAPELLE	Amélioration de l'isolation thermique et des façades		2022			
Transitions écologiques	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Rapport de la Commission		2022			
Transitions écologiques	Rénovation énergétique bâtiments publics	LA CHAPELLE	Régimes de chauffage aux Charentais		2022			
Transitions écologiques	Eau Assainissement	LE GLAZIL	Assainissement - Raccordement	593 000,00 €	2022			
Transitions écologiques	Rénovation énergétique bâtiments publics	LE GLAZIL	Rénovation énergétique de l'école de la Chapelle	71 976,00 €	2022			
Transitions écologiques	Transitions écologiques	ORLEANS	Transitions écologiques de l'école de la Chapelle	40 000,00 €	2022			
Transitions écologiques	Transitions écologiques	SAINTE MARIE	Rénovation de l'école de la Chapelle	701 616,00 €	2022			116 011,00 €
Transitions écologiques	Transitions écologiques	SAINTE MARIE	Travaux de rénovation de l'école de la Chapelle	1 402 437,00 €	2022-2023			292 464,00 €
Transitions écologiques	Transitions écologiques	SAINTE MARIE	Rénovation de l'école de la Chapelle	200 000,00 €	2022-2023			40 017,00 €
Transitions écologiques	Transitions écologiques	SAINTE MARIE	Création d'une voie communale	133 566,00 €	2022			58 713,00 €
Transitions écologiques	Eau Assainissement	SAINTE MARIE	Ecole de la Chapelle (voir les pages de la page de la Chapelle)	70 000,00 €	2022			
Transitions écologiques	Eau Assainissement	SAINTE MARIE	Ecole de la Chapelle (voir les pages de la page de la Chapelle)	9 000,00 €	2022			
Transitions écologiques	Transitions écologiques	ST JEAN ST NICOLAS	Dépense de 600 000 € pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	600 000,00 €	2022			
Transitions écologiques	Eau Assainissement	ST LAURENT DU CROS	Mises à disposition de l'école de la Chapelle	1 453 000,00 €	2021-2023			
Transitions écologiques	Transitions écologiques	ST LEGER LES MIEUXES	Travaux de rénovation de l'école de la Chapelle	250 415,00 €	2021	87 137,00 €	87 137,00 €	58 015,00 €
TOTAL (TOTAL) - Voté en cours de 2021-2022								

ANNEXE II - Projets de moyen terme 2023 – 2026

Orientation stratégique	Thématique	Maître d'ouvrage	Projet	Enveloppe financière prévisionnelle	Début des travaux (Année de démarrage envisagée)	Financement Etat sollicité (le cas échéant)	Financement Régional prévisionnel	Financement Départemental prévisionnel	Observations
Cohésion sociale	Construction bâtiments publics	ANCIENNE	Construction d'un bâtiment d'accueil pour les personnes handicapées	1 000 000,00 €	2024-2026				
Cohésion sociale	Aménagement village	FOREST ST JUDE	Aménagement de la route de FOREST ST JUDE 2ème partie	415 415,00 €	en diff-1				
Cohésion sociale	Construction bâtiments publics	LA CHAPELLE	Création local technique pour matériel et abri vélo		2023				
Cohésion sociale	Construction bâtiments publics	ST JEAN ST NICOLAS	Construction d'une salle d'activités sportives (entresol école)	973 400,00 €	2022-2024				
Développement économique	Attractivité du territoire	ANCIENNE	Requalification et développement de la base de loisirs	605 000,00 €	2022-2023				
Développement économique	Attractivité du territoire	ANCIENNE	Sécurité routière	433 000,00 €	2022-2025				
Développement économique	Attractivité du territoire	ANCIENNE	maison de la montagne	1 350 000,00 €	2023-2024				
Développement économique	Attractivité du territoire	ANCIENNE	Piste de ski et stade de football	500 000,00 €	2023-2026				
Développement économique	Economie	AUBESMAGNE	Construction d'un bâtiment économique au cœur de Bourg	1 000 000,00 €	2023				
Développement économique	Attractivité du territoire	CCCV	Requalification de l'école communale et création de la base de loisirs de la Chapelle	600 000,00 €	2023				
Développement économique	Attractivité du territoire	CCCV	Régime de Gestion et Prévision Énergétique des bâtiments communaux	300 000,00 €	2023				
Développement économique	APU	LA CHAPELLE	Ecole de la Chapelle		2023-2026				
Développement économique	Requalification urbaine	LA CHAPELLE	Parking d'urgence	45 000,00 €	2024				
Développement économique	Patrimoine	LA CHAPELLE	Rénovation Chapelle des bas lieux	50 000,00 €	2025				
Développement économique	Habitat	ST JEAN ST NICOLAS	Création de logements sociaux et réhabilitation des anciens logements sociaux de la Chapelle	651 124,00 €	2023-2025				
Développement économique	Attractivité du territoire	St Michel de Charrie	Centre sportif de loisir	2 250 000,00 €	2023				
Transitions écologiques	Rénovation énergétique bâtiments publics	LA CHAPELLE	Chauffage des bâtiments		2023				
Transitions écologiques	Rénovation bâtiments publics	LA CHAPELLE	Rénovation de l'école de la Chapelle		2023				
Transitions écologiques	Autres	LA CHAPELLE	Travaux de rénovation de l'école de la Chapelle	50 000,00 €	2023				
Transitions écologiques	Rénovation bâtiments publics	LA CHAPELLE	Rénovation de l'école de la Chapelle	30 000,00 €	2023				
Transitions écologiques	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Mise en conformité des stations d'épuration	625 000,00 €	2023				
Transitions écologiques	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Création d'une Psa Centrale sur les communes de la Chapelle		2023				
Transitions écologiques	Requis	ST JEAN ST NICOLAS	Dépense de 600 000 € pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	355 000,00 €	2023-2024				
Transitions écologiques	Rénovation bâtiments publics	ST JEAN ST NICOLAS	Travaux de rénovation de l'école de la Chapelle	600 000,00 €	2023				

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 005-200068096-20211216-D2021_141-DE

Projets sur le territoi

ANNEXE I– Projets de relance de l'activité 2021-2022

<u>Orientation stratégique</u>	<u>Thématiques</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Projet</u>
Cohésion sociale	Construction Bâtiments Publics	BUISSARD	Construction d'une salle multi activité (salle des fêtes et nouvelle Mairie)
Cohésion sociale	Construction Bâtiments Publics	CC Champsaur-Valgaudemar	Extension de centre de secours de St Jean St Nicolas
Cohésion sociale	Favoriser la cohésion sociale	CC Champsaur-Valgaudemar	France services
Cohésion sociale	Aménagement village	CHABOTTES	Aménagement de la place de l'église de Chabottes le Village - TRANCHE 2
Cohésion sociale	Favoriser la cohésion sociale	FOREST-ST-JULIEN	CREATION DE LIEUX DE VIE ET D'ECHANGES
Cohésion sociale	services	LA CHAPELLE	Achat d'un véhicule service technique
Cohésion sociale	Construction Bâtiments Publics	ORCIERES	Construction d'un garage pour les services techniques
Cohésion sociale	Favoriser la cohésion sociale	SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	RENOVATION DU STADE DE FOOTBALL DU ROURE EN REVETEMENT SYNTHETIQUE
Cohésion sociale	Favoriser la cohésion sociale	SAINT BONNET EN CHAMPSAUR	TRAVAUX DE RENOVATION EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE DE SAINT-BONNET ET MISE AUX NORMES PMR

Plan de Relance et de Transition Ecologique 2021 – 2026

Programme du Champsaur Valgaudemar

<u>Enveloppe financière prévisionnelle</u> (en euros)	<u>Début des travaux</u> (Année de démarrage envisagée)	<u>Financement prévisionnel Etat sollicité</u> (en euros)	<u>Financement Région prévisionnel</u>	<u>Financement département prévisionnel</u>
---	---	---	--	---

Annee 2021

609 920,00 €	2021/2022			
	2021	327 600,00		
	2021	30 000,00		
	2021	115 997,79		
75 000,00 €	2021	15 977,16		
20 000,00 €	2021			
	2021	290 000,00		
974 000,00 €	2021	243 500,40	200 000,00	162 334,00
1 297 656,00 €	2021	259 531,20	194 648,00	129 766,00

Cohésion sociale	Aménagement village	ST-JEAN-ST-NICOLAS	Création de la venelle de l'Estripa
Développement économique	Agropastoralisme	LA CHAPELLE	Création cabane pastorale Vallonpierre
Développement économique	Agropastoralisme	LA CHAPELLE	Rénovation de 3 Cabanes pastorales
Développement économique	Petit patrimoine	LA CHAPELLE	Restauration Chapelle du Rif du Sap
Développement économique	Attractivité territoire	LAYE	CREATION D'UN ESPACE DE LOISIRS DES ACTIVITES D'ETE
Développement économique	Attractivité territoire	SAINT MICHEL DE CHAILLOL	PROJET D'ACQUISITION DU CENTRE DE VACANCES LE KALY
Développement économique	Attractivité territoire	SAINT MICHEL DE CHAILLOL	Eclairage piste de ski
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	AUBESSAGNE	Aménagement de la cure de ST Eusèbe en Champsaur
Transition écologique	Eau Assainissement	CHABOTTES	Amélioration de la distribution Eau Potable et Amélioration des réseaux Eau Usée- Eau Pluviale
Transition écologique	Risques	CHAMPOLEON	Réhabilitation de la digue protégeant le pont au niveau du parking des Borels
Transition écologique	Risques	FOREST-ST-JULIEN	TRAVAUX D'URGENCE CONFORTEMENT DE LA DIGUE DE LA STEP
Transition écologique	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Mise en conformité de 3 captages
Transition écologique	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Réservoir d'eau potable Chef lieu
Transition écologique	Rénovation énergétique bâtiments publics	LA CHAPELLE	Remplacement Fenêtres Bâtiment Les Mèlèzes
Transition écologique	Eau Assainissement	POLIGNY	Réalisation des travaux de mise en conformité des captages
Transition écologique	Rénovation énergétique	POLIGNY	REMPLACEMENT DES HUISSERIES DE L'ECOLE ET DE LA CANTINE
Transition écologique	Rénovation énergétique	SAINT FIRMIN	Réhabilitation d'un logement communal
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR	travaux de réfection du toit de la Mairie
Transition écologique	Transition énergétique	SAINT LEGER LES MELEZES	Rénovation énergétique du bâtiment communal d'accueil et du bâtiment communal de 24 logements composant le VVF Villages de St-Léger-les-Mélèzes
Transition écologique	Eau Assainissement	SAINT LEGER LES MELEZES	Sécurisation de la conduite d'adduction des captages de Jean Blanc, Belle Fontaine, Aiguilles 1 et 2.

	2021	33 266,70		
50 000,00 €	2021	plan de relance		
150 000,00 €	2021			
71 000,00 €	2021			
	2021	54 000,00		
700 000,00 €	2021	140 000,00		
250 282,00 €	2021			
328 401,00 €	2021/2022	131 360,00 €		
	2021	28 086,00		
	2021	5 020,80		
	2021	21 278,40		
57 300,00 €	mars-21			
	2021			
38 000,00 €	2021	demande en cours		
184 885,00 €	2021	55 465,50		
21 375,00 €	2021	6 382,50		
114 000,00 €	2021	34 200,00		
	2021	62 400,00		
2 589 030,00 €	2021	774 119,97		
535 912,00 €	2021	93 891,87		

Transition écologique	Eau Assainissement	ST JACQUES EN VALGAUDEMAR	Travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable de St Jacques et Les Paris
Transition écologique	Rénovation bâtiment publics	ST LAURENT DU CROS	Rénovation agence postale
Transition écologique	Rénovation bâtiment publics	ST LAURENT DU CROS	Rénovation appartement communal
Transition écologique	Risques	ST-JEAN-ST-NICOLAS	Mise en place d'une cuve de défense incendie au hameau de Clos Davin

<u>Orientation stratégique</u>	<u>Thématiques</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Projet</u>
Cohésion sociale	Aménagement village	ANCELLE	Aménagement de village
Cohésion sociale		CCCV	Etablissements culturels : Mise en place des nouvelles expositions
Cohésion sociale		CCCV	France service Fonctionnement
Cohésion sociale		CCCV	Aménagement France service travaux

	2021	546,80		
22 337,00 €	2021			
35 000,00 €	2021			
	2021	11 378,10		

Annee 2022

<u>Enveloppe financière prévisionnelle</u> (en euros)	<u>Début des travaux</u> (Année de démarrage envisagée)	<u>Financement prévisionnel Etat sollicité</u> (en euros)	<u>Financement Région prévisionnel</u>	<u>Financement département prévisionnel</u>
3 700 000,00 €	2022			
400 000,00 €	2022			
30 000,00 €	2022			
30 000,00 €	2022			

--

<u>Observations</u>

--

--

--

--

Cohésion sociale	Construction Bâtiments Publics	FOREST ST JULIEN	Nouvelle Mairie
Cohésion sociale	Aménagement village	FOREST ST JULIEN	Extension du cimetière
Cohésion sociale		LA CHAPELLE	Adressage
Cohésion sociale	Voirie	LA CHAPELLE	Goudronnage Routes des Portes
Cohésion sociale	Aménagement Village	POLIGNY	Etude de programmation architecturale et urbaine
Cohésion sociale	Favoriser la cohésion sociale	SAINT BONNET	Création d'une voirie (Avenue de la Sapinette)
Cohésion sociale	Mobilités	ST JEAN ST NICOLAS	Cheminement éclairé base de loisir
Développement économique	attractivité du territoire	ANCELLE	Etude stratégique de développement et de consolidation économique et touristique de la station d'Ancelle
Développement économique	attractivité du territoire	ANCELLE	panneaux d'information
Développement économique		CCCV	"SIL vous plaît suivez le guide"
Développement économique		CCCV	Requalification de l'offre touristique et valorisation de la base de loisirs du Plan d'eau du Champcaur 2ème tranche
Développement économique		CCCV	Création d'une voie douce sur la Champcaur Valgaudemar 3ème et 4ème tranche
Développement économique		CCCV	Refuge du Gioberney : Rénovation énergétique du Bâtiment
Développement économique	Etude	ORCIERES	Etude de programmation technique et fonctionnelle Piscine. Bien être Palais des sports
Développement économique	Transition Economique	SAINT FIRMIN	Réaménagement de la cuisine collective actuelle de l'école et dépendances

700 000,00 €	2021-2023			
50 000,00 €				
	2022			
31 239,00 €	2022			
67 200,00 €	2022	16 800,00 €	12 000,00	
547 200,00 €	2022-2023	164 160,00 €		54 720,00 €
en cours	2022			
66 200,00 €	2022	33 100,00 €	19860,00	
34 700,00 €	2022	13 880,00 €	13 880,00	
350 000,00 €	2022			
400 000,00 €	2022			
2 031 700,00 €	2022			
350 000,00 €	2022			
70 000,00 €	2022			
45 000,00 €	2022	9 000,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €

Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	ANCELLE	amélioration du garage technique communal des Taillas
Transition écologique	Rénovation énergétique	ASPRES LES CORPS	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal (Isolation)
Transition écologique	Rénovation Bâtiments publics	AUBESSAGNE	Agrandissement et changement mode de chauffage de l'école d'Aubessagne
Transition écologique		CCCV	Déploiement de nouvelles solutions numériques pour les bureaux de la CCCV multisites.
Transition écologique	Rénovation énergétique	CHABOTTES	Rénovation thermique des bâtiments communaux
Transition écologique	Rénovation bâtiment publics	LA CHAPELLE	Aménagement sécurité incendie (les mélèzes et les Glaciers)
Transition écologique	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Reprise réseau d'eau Chaussedent
Transition écologique	Rénovation énergétique bâtiments publics	LA CHAPELLE	Régulation du chauffage aux Glaciers
Transition écologique	Eau Assainissement	LE GLAIZIL	Assainissement - Raccordement
Transition écologique	Transition écologique	ORCIERES	Transition écologique Réseau de chaleur en station
Transition écologique	Transition écologique	SAINT BONNET	Réservoir du fontenil et renouvellement de l'adduction
Transition écologique	Transition écologique	SAINT BONNET	Travaux de refection réseau EU et AEP
Transition écologique	Transition écologique	SAINT FIRMIN	Rénovation d'un réseau AEP (Zone artisanale)
Transition écologique	Transition écologique	SAINT FIRMIN	Création d'une STEP roselière
Transition écologique	Eau Assainissement	SAINT JACQUES	Etude de la turbidité sur les sources du Séchier et de Lachaup
Transition écologique	Eau Assainissement	SAINT JACQUES	Etude sur le talweg de Lachaup suite aux crues torrentielles

230 000,00 €	2022-2023	69 000,00 €		69 000,00 €
27 366,00 €	2022			
600 000,00 €	2022			
en cours	2022			
400 000,00 €	2022			
	2022			
	2022			
	2022			
400 000,00 €	2022-2024			
40 000,00 €	2022			
701 646,00 €	2022			116 941,00 €
1 462 427,00 €	2022-2023			292 484,00 €
200 000,00 €	2022-2023			40 017,00 €
293 566,00 €	2022			58 713,00 €
70 052,00 €	2022			
9 600,00 €	2022			

Transition écologique	Transition écologique	ST JEAN ST NICOLAS	Deimperméabilisation et végétalisation Cour de l'école
Transition écologique	Eau assainissement	ST LAURENT DU CROS	Réalisation réseaux humides
Transition écologique	Transition écologique	ST LEGER LES MELEZES	Implantation d'une pico centrale sur la conduite d'eau potable
TOTAL ETAT 05 – Volet court terme – 2021-2022			

ANNEXE II - Projets de moyen terme 2023 – 2026

<u>Orientation stratégique</u>	<u>Thématique</u>	<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Projet</u>
Cohésion sociale	Construction bâtiments publics	ANCELLE	construction d'un bâtiment d'accueil pour les remontées mécaniques
Cohésion sociale	Aménagement village	FOREST ST JULIEN	Aménagement de la traversée de FOREST ST JULIEN 2ème partie
Cohésion sociale	Construction bâtiments publics	LA CHAPELLE	Création local technique pour matériel et abri sel
Cohésion sociale	Construction Bâtiment public	ST JEAN ST NICOLAS	Construction d'une salle d'activités sportives (extension école)
Développement économique	Attractivité du territoire	ANCELLE	Requalification et développement de la base de loisirs
Développement économique	Attractivité du territoire	ANCELLE	Sentiers sens
Développement économique	Attractivité du territoire	ANCELLE	maison de la montagne
Développement économique	Attractivité du territoire	ANCELLE	Piste de ski roue et stade de biathlon

en cours	2022			
1 458 091,00 €	2021-2023			
290 425,00 €	2022	87 127,00 €	87 127,00 €	58 085,00 €

<u>Enveloppe financière prévisionnelle</u>	<u>Début des travaux</u> (Année de démarrage envisagée)	<u>Financement Etat sollicité (en euros)</u>	<u>Financement Région prévisionnel</u>	<u>Financement Département prévisionnel</u>
1 600 000,00 €	2024-2026			
445 445,00 €	non défini			
	2023			
973 400,00 €	2022-2024			
695 000,00 €	2022-2023			
423 000,00 €	2022-2025			
1 350 000,00 €	2023-2024			
500 000,00 €	2023-2026			

Développement économique	Economie	AUBESSAGNE	Construction d'un bâtiment économique en cœur de bourg
Développement économique	Attractivité du territoire	CCCV	Requalification de l'offre touristique et valorisation de la base de loisirs du Plan d'eau du Champsaur 3ème tranche
Développement économique	Attractivité du territoire	CCCV	Refuge du Gioberney : Aménagement des espaces extérieurs
Développement économique	APN	LA CHAPELLE	Mur d'escalade
Développement économique	Requalification Gioberney	LA CHAPELLE	Parking Digue Jamivois
Développement économique	Petit patrimoine	LA CHAPELLE	Restauration Chapelle des bas lieux
Développement économique	Mobilités	ST JEAN ST NICOLAS	Création de cheminements doux et sécurisation des acces à l'agglomération de Pont du fossé
Transition écologique	Rénovation énergétique bâtiments publics	LA CHAPELLE	Changement chaudière Mairie
Transition écologique	Rénovation bâtiment publics	LA CHAPELLE	Réfection Corniche de l'Eglise (mise en sécurité)
Transition écologique	Réseaux	LA CHAPELLE	Enfouissement réseaux électriques (avec AEP et Goudronnage)
Transition écologique	Rénovation bâtiment publics	LA CHAPELLE	Réfection électrique gîte de l'église
Transition écologique	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Mise en conformité des stations d'épuration
Transition écologique	Eau Assainissement	LA CHAPELLE	Création d'une Pico Centrale sur surplus captage
Transition écologique	Risques	ST JEAN ST NICOLAS	Defense extérieure contre l'incendie
Transition écologique	Rénovation bâtiment publics	ST JEAN ST NICOLAS	Extension et rénovation du bâtiment des services techniques

1 000 000,00 €	2023			
en cours	2023			
500 000,00 €	2023			
	recherche bureau d'étude			
45 000,00 €	2024			
50 000,00 €	2025			
654 124,00 €	2023-2025			
	2023			
	2023			
50 000,00 €	2023			
30 000,00 €	2025			
625 000,00 €	réflexion			
	réflexion			
195 000,00 €	2023-2024			
600 000,00 €	2025			

